

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2026

---

**PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE  
PROGRAMME - (N° 2791)**

Commission	
Gouvernement	

N° 5

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences budgétaires de la présente loi.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Outre le caractère inefficace de cette proposition de loi pour lutter contre les conflits d'intérêts, le groupe écologiste et social redoute le coût engendré pour les sociétés de l'audiovisuel public, qui voient leurs budgets baisser d'année en année. Au vu des conclusions du rapport de M. Alloncle issu de la commission d'enquête sur la neutralité, le financement et le fonctionnement de l'audiovisuel public, qui préconise une coupe franche d'un milliard d'euros dans les budgets de l'audiovisuel public, nous craignons que cette loi n'affaiblisse encore les capacités des entreprises à mener à bien leurs missions de service public.